

Que deviennent ces déchets ?

Les différents matériaux sont orientés vers les filières de valorisation ou d'élimination les plus appropriées.

Recyclage :

- **Les déchets verts** sont transformés en compost, un amendement organique utilisable dans les semis, les cultures, les jardins...
- **Les métaux** sont refondus par les métallurgistes pour la fabrication de nouvelles pièces : carrosseries, outils, caddies, clefs...
- **Les huiles de moteur** sont régénérées : 3 litres d'huile usagée donneront 1 litre d'huile neuve.
- **Le carton** est récupéré pour la fabrication de nouveaux emballages cartonnés.
- **Le bois** est broyé pour être transformé en panneaux d'aggloméré.
- **Les gravats non souillés** sont utilisés pour combler les carrières.
- **Les piles et les batteries** seront dépolluées (récupération et traitement des éléments toxiques : cadmium, mercure, plomb, acide sulfurique, etc.) avant d'être recyclées dans les filières de métaux spéciaux.

Traitement anti-pollution :

Afin d'éviter une pollution des sols et des eaux, les déchets toxiques sont traités dans des conditions spécifiques.

Stockage contrôlé :

Les déchets non valorisés (encombrants) sont stockés dans des centres adaptés. Ces centres sont équipés et contrôlés de manière à ne pas nuire à l'environnement.

Pour tout renseignement, contactez votre
Communauté d'Agglomération, AgglopoLe Provence,
au **04 90 44 77 95** (service des déchets ménagers).



AGGLOPOLE
Provence

▼ TALESMAN - Imprimé sur papier recyclé

NOS Déchets, leur avenir



AGGLOPOLE
Provence

La Déchèterie à votre service

17 COMMUNES ALLIÉES POUR VALORISER NOS DÉCHETS

